

Nous transmettre vos coordonnées bancaires (RIB)



Les indemnités congés sont payées uniquement par virement bancaire ou postal sur un RIB dont le salarié est titulaire ou cotitulaire. Il n'est plus possible de désigner un tiers pour percevoir vos indemnités congés, les procurations ne sont plus acceptées

➡ Quand nous envoyer un RIB ?

- Si vous êtes payé par notre caisse pour la 1ère fois,
- Si vous avez changé de coordonnées bancaires depuis le dernier paiement effectué par la caisse.

Adressez uniquement un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) original.



➡ Comment nous transmettre vos références bancaires ?

- Depuis votre espace sécurisé : 
www.cibtp-idf.fr > Salarié > ESPACE SÉCURISÉ > rubrique Mon espace salarié > Mes informations > Mode de paiement.



Pour la création de votre espace sécurisé, il faut se rendre sur Cibtp-idf.fr > accueil salarié > service en ligne > espace sécurisé salarié, un tutoriel vous guidera à la création de cet espace.

- A défaut, et en précisant **obligatoirement** votre identifiant CIBTP :
 - En utilisant le formulaire de contact sur de notre site <https://www.cibtpidf.fr/salarie/contact>
 - Par courrier, à l'adresse CIBTP IDF, 22 rue de Dantzig, 75756 Paris Cedex 15





➡ Comment vérifiez les coordonnées bancaires de votre dernier paiement ?

- Depuis votre espace sécurisé : 
www.cibtp-idf.fr > Salarié > ESPACE SÉCURISÉ > rubrique Mon espace salarié > Mes informations > Mode de paiement.

Vous pourrez visualiser le RIB pris en compte par la Caisse.

- Sur votre dernier avis de paiement (reçu par courrier ou sur votre espace sécurisé)

➡ Comment modifier et transmettre un nouveau RIB ?

- Depuis votre espace sécurisé : 
www.cibtp-idf.fr > Salarié > ESPACE SÉCURISÉ > rubrique Mon espace salarié > Mes informations > Mode de paiement, et cliquer sur 

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la Caisse dans le but d'assurer le paiement des congés. Ces données sont conservées pendant la durée de votre rattachement à la Caisse sans préjudice des obligations particulières de conservation ou des délais de prescription. Pour connaître vos droits sur ces traitements, rendez-vous sur le site internet de la Caisse www.cibtp-idf.fr > Mentions légales.

